

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 20. 5. 2005 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

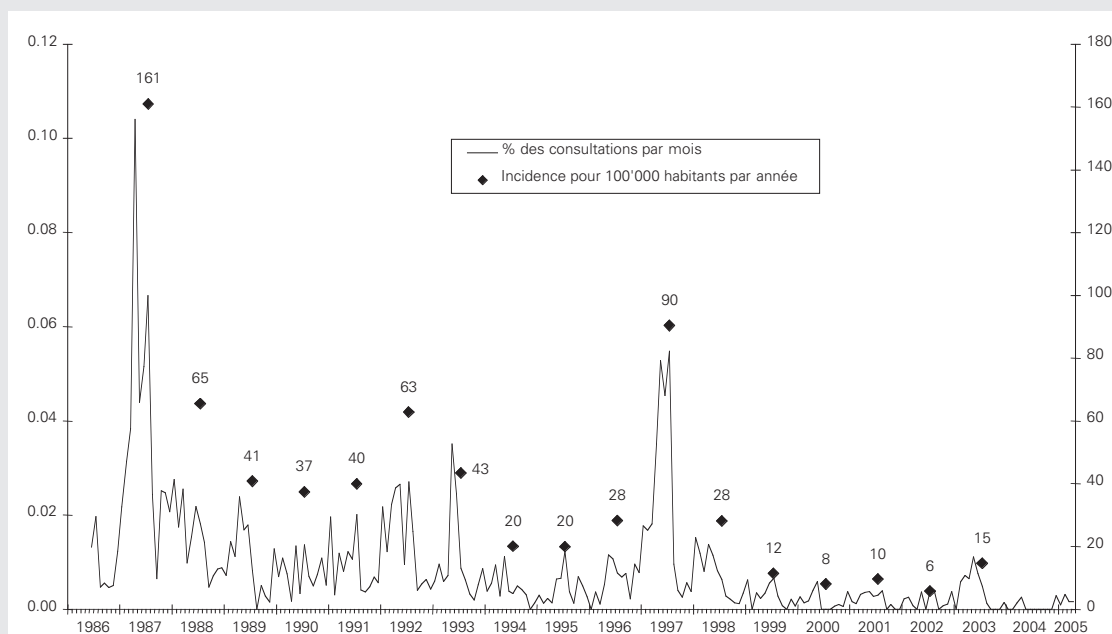
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	17		18		19		20		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	21	1.2	17	1.2	9	0.5	11	0.9	14.5	1
Crise d'asthme	20	1.2	19	1.4	22	1.3	18	1.5	19.8	1.3
Rougeole	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Rubéole	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Oreillons	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Coqueluche	1	0.1	0	0	2	0.1	4	0.3	1.8	0.1
Otite moyenne	68	4	56	4.1	49	2.9	44	3.7	54.3	3.6
Pneumonie	14	0.8	5	0.4	8	0.5	14	1.2	10.3	0.7
Vaccination antigrippale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vaccination antipneumococcique	6	0.4	1	0.1	3	0.2	3	0.2	3.3	0.2
Médecins déclarants	184		172		175		148		169.8	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–avril 2005

La rougeole



Axe Y gauche: Cas de rougeole déclarés par mois, pour 100 consultations

Axe Y droite: Estimation du nombre annuel de cas de rougeole pour 100 000 habitants

Données provisoires pour 2005

En 1997, le système de surveillance Sentinella a détecté une importante flambée de rougeole en Suisse (environ 6400 cas, correspondant à une incidence de 90 cas pour 100 000 habitants). Après une dimi-

nution rapide, l'incidence de la rougeole est restée stable de 1999 à 2002, au plus bas niveau jusqu'alors enregistré par Sentinella. L'estimation du nombre de cas de rougeole se situait alors entre 500 et 800 se-

lon l'année, soit environ de six à douze cas pour 100 000 habitants. En 2003, Sentinella a enregistré – très faiblement – une nouvelle flambée de rougeole, mieux détectée par le système de déclaration obli-

gatoire. Les 41 cas retenus sur 53 déclarés fournissaient une estimation de 1100 cas pour l'ensemble de la Suisse (15 cas pour 100 000 habitants), en augmentation d'environ 160% par rapport à l'année précédente.

Huit cas de rougeole ont été rapportés en 2004. Un examen de laboratoire a été effectué pour la moitié d'entre eux: tous étaient négatifs, dont l'un avec une double sérologie. Ce dernier cas a été écarté, de même qu'un cas avec une sérologie négative et des symptômes morbiliformes dus à la prise d'un antibiotique. Finalement, seuls six cas ont été pris en compte, dont quatre ne répondant pas complètement à la définition clinique de la rougeole. Tous les cas retenus avaient moins de 13 ans, dont trois, moins de 4 ans. Quatre cas étaient vaccinés. Aucune complication ni hospitalisation n'a été déclarée. Avec seulement six cas retenus (dont aucun confirmé) et sept mois consécutifs (mai–novembre) sans déclaration de cas, 2004 enregistre la plus faible incidence de la rougeole depuis la création de Sentinella, en 1986.

Selon des données encore provisoires, sept cas de rougeole, dont deux confirmés par un examen de laboratoire, ont été déclarés par les médecins Sentinella pour les quatre premiers mois de l'année 2005, contre trois cas pour la période correspondante de 2004. La déclaration obligatoire confirme l'augmentation de l'incidence de la rougeole en début d'année 2005 (4 et 46 cas de janvier à avril, en 2004 et 2005 respectivement).

En 1999–2003, la couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 24 à 35 mois était de 82%. Pour au moins une dose, elle s'élevait à 88% chez les enfants de 5 à 8 ans (37% pour deux doses) et à 94% chez les adolescents de 14 à 16 ans (54% pour deux doses). Pour bloquer la circulation du virus, il est nécessaire qu'au moins 95% des petits enfants soient vaccinés deux fois. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination: première vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose

à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. Pour les jeunes adultes non vaccinés qui n'auraient pas eu la maladie pendant leur enfance, la vaccination est également recommandée, en particulier pour le personnel médical et pour ceux qui travaillent avec des enfants. ■

Office fédéral de la santé publique
Division Maladies transmissibles